

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2008**

**Présents** : Mmes BOCH Bérengère, BURDIN Cécile, FILLIOL Marie-Laure,  
FILLIOL-JORCIN Virginie, TOURT Annick, ZAPILLON Christelle.

MM. BOURGEOIS Yvan, CHOISEAU Yoann, GAGNIERE Pierre, GRAVIER Romain,  
JORCIN Jean-Pierre, PEANT Sébastien, PILLOUD Gilbert, SUIFFET Gilbert.

**Absent** : M. GAGNIERE Cédric a donné pouvoir à M. GAGNIERE Pierre

**Secrétaire de séance** : Mme FILLIOL-JORCIN Virginie

### ✓ **Tirage au sort des jurés d'Assises 2009**

M. le Maire rappelle que la commune de Lanslebourg, chef-lieu de canton a le devoir de procéder chaque année au tirage au sort de six jurés d'Assises parmi les habitants majeurs du canton. Le tirage au sort, effectué à partir des listes par commune, produit les résultats suivants :

- M. OSTORERO Guy, *Bramans*,
- Mme VISE Véronique, *Bramans*,
- Mme DUPRE Catherine Monique Danièle, *Bramans*,
- M. VINCE Geoffrey Nicolas, *Lanslevillard*,
- M. AUCLAIR Pierre Joseph, *Sollières-Sardières*,
- M. MOGUET Pierre, *Bessans*.

### ✓ **Approbation du compte-rendu du 22 mai 2008**

Lors de cette réunion, il avait été proposé d'accorder, dans le cadre de la Loi Montagne, une prime de 1000€ au Club des Sports de Val Cenis. M. le Maire confirme que cette somme sera versée en accord avec la commune de Lanslevillard. Le Club des Sports est chargé d'en faire la demande à cette dernière.

Une partie des conseillers, qui s'est positionnée contre le projet d'un « auditorium », aimerait voir figurer sur le compte-rendu les différents points de vue exprimés concernant la transmission de ce dossier à la CCHMV.

M. le Maire précise que la gestion de ce « centre multi-culturel » et son fonctionnement seraient financés par les utilisateurs et peut-être aussi par des subventions, que l'optimisation du bâtiment nécessitera un gestionnaire unique et que la CCHMV est la seule entité capable de porter ce projet (subventions visées versées uniquement aux structures intercommunales). Il rappelle également que la CCHMV pourrait, quant à elle, refuser ce dossier.

Afin de lever toute ambiguïté sur ce dossier il est préféré de procéder à un vote. M. le Maire reformule la question du vote à suivre : « Proposer, OUI ou NON, à la CCHMV d'être le maître d'ouvrage de l'auditorium ? » Résultat du vote à main levée : 8 OUI, 7 NON. Le dossier sera donc soumis à la CCHMV.

### ✓ **Compte-rendu de délégations d'attributions**

M. le Maire informe le conseil Municipal qu'il a souscrit un prêt bancaire d'un montant de 1,12 M€

auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour financer les investissements prévus au budget travaux 2008, que les conditions sont les suivantes : durée 15 ans, taux fixe 4,67%, périodicité trimestrielle, échéance constante, commission de mise en place : 0,04%.

Il précise que le budget 2008 a été transmis aux partenaires bancaires habituels et que seuls la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole se sont manifestés favorablement à un partenariat.

La question de la fin des subventions LEADER est posée. En effet, le dossier soutenu par le SPM n'a pas été retenu (240 dossiers sur toute la France). La perte de cette enveloppe apparaît regrettable puisque sa gestion offrait une grande souplesse et une répartition au niveau territorial.

### ✓ **Crue du 22 et 23 mai 2008**

Rappel des faits : au matin du jeudi 29 mai 2008, le ruisseau de la Madeleine, affluent de l'Arc déjà en crue depuis la veille, voit son confluent avec l'Arc modifié par deux énormes poches de boue successives. Les deux vagues ont frappé violemment et emporté en partie la digue située en face laissant les bâtiments de l'Alpazur et l'ancien Hôtel International sans protection.

L'intervention efficace des entreprises Ets Gravier Louis et TLPL a permis de sécuriser les fondations de ces bâtiments et de consolider la digue fragilisée. Suite à ce travail la visite du Préfet le samedi matin débouche sur une autorisation de mise en route des travaux de déblaiement du lit de l'Arc. Mme Bar, Directrice de la Police de l'eau appuie cette décision.

A noter : une quasi-égalité de répartition du travail entre les deux entreprises, que ce soit pour la sécurisation pendant la crue ou pour le déblaiement qui a suivi (encore en cours).

L'excellente réactivité des services techniques est soulignée et l'équipe est félicitée.

La prochaine étape consiste désormais à prendre l'avis d'un hydraulicien pour les travaux et les aménagements à faire sur toute la commune (étude hydraulique pour les digues, les épis dans le lit de l'Arc, les ponts sur la Madeleine, la canalisation des ruisseaux Madeleine, Chardoux, Petite Combe...).

L'accès aux parcelles du Salet (quatre propriétaires) semble lourdement compromis. Une discussion est engagée pour savoir si la réhabilitation de cet accès est nécessaire et réalisable dans des conditions financières et de sécurité raisonnables. La consultation de l'hydraulicien permettra de trancher cette question. Le F.R.E.E., Fonds Risques Erosion, géré par le Conseil Général, est évoqué pour éventuellement soutenir les financements en lien avec les terrains agricoles concernés.

Les services techniques seront chargés de remettre en état la portion de route entre le Revêt et le Pont Lapouge ainsi que la route derrière de CIS (Chemin du Petit-Bonheur). A définir avec Jean-Paul Suiffet.

Aux virages du "24" et du "23" des panneaux "DANGER" et de la rubalise devront être installés rapidement pour interdire l'accès.

Pour conclure ce dossier, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à un appel d'offres public à la concurrence pour le diagnostique et les études hydrauliques sur l'Arc et ses confluent ainsi que pour l'étude de protection des berges. Il l'autorise également à solliciter toutes les instances susceptibles d'allouer des fonds ou des subventions pour faire face aux conséquences de cette crue (Département, Région, Europe, DDAF,...).

### ✓ **Taxe de séjour**

Actuellement la taxe de séjour sur Lanslebourg est de 0,60€/jour/personne. Il est rapporté qu'en

moyenne la taxe de séjour sur les stations d'envergure similaire à Val Cenis voisine les 0,70€/jour/personne (Lanslevillard est à 0,80€/jour/personne). Bien que cette taxe soit basse et que l'écart avec Lanslevillard soit conséquent, il faut prendre en compte le fait qu'à cette date tardive les tour-opérateurs ont déjà arrêté leurs tarifs. Décision est prise de ne pas augmenter cette taxe pour la période du 01/12/2008 au 30/11/2009. Cette question sera réétudiée en avril 2009 au plus tard pour la période du 1/12/2009 au 30/11/2010.

## ✓ **Personnel**

Création de deux postes pour le cinéma : un temps complet du 23 juin au 2 septembre 2008 et un temps partiel de 7 heures/semaine pour la même période. Sur la question d'une séance le samedi il est expliqué que nous fonctionnons avec un arrangement impliquant d'autres cinémas de la vallée. Cela nécessiterait de convaincre tous ces partenaires. Ce qui semble compliqué.

Réunion avec le personnel : plusieurs requêtes.

- Déterminer une date annuelle d'embauche fixe pour les personnels saisonniers.  
*Celle-ci est fixée au 1<sup>er</sup> lundi de mai.*
- Payer les heures du dimanche de la Fête du Mont-Cenis en heures supplémentaires.  
*Cette requête est acceptée.*
- Augmenter l'indemnité d'administration et de technicité pour les personnels saisonniers. Actuellement celle-ci est de 42,37€/mois. La demande est de 100€/mois.  
*Cette indemnité n'a pas été augmentée depuis plusieurs années aussi il est convenu de majorer celle-ci de 50%. Soit une indemnité d'environ 63€/mois.*
- Payer les heures du vendredi après-midi.  
*Actuellement sur le plan légal des "35 heures" ces heures doivent être récupérées. La charge de travail des personnels techniques ne permettrait pas cette récupération. Le paiement de ces heures nécessite une révision du protocole d'accord auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Cette révision pourrait engendrer de nouvelles contraintes aussi il est décidé d'en rediscuter avec le personnel.*
- Véhicule pour le Jardin Alpin. Simon Jorcin demande comment il se rendra sur le Mont-Cenis cet été.  
*Les conditions d'indemnisation établies lors des précédents étés restent valables. Il sera demandé plus de précisions à Simon Jorcin quant à ses attentes et ses besoins.*

Personnels en congés : il sera rappelé aux personnels techniques qu'ils sont tenus de faire systématiquement connaître en mairie leurs dates de congés avant d'être absents.

Lettres de candidature : il sera également rappelé aux personnels saisonniers leur obligation de demander par écrit leur embauche saisonnière. Le courrier devra être reçu annuellement en mairie pour le 1<sup>er</sup> mai.

Remplacement de Mme Marie-Thérèse Burdin à l'école. Suite à un arrêt maladie il a été demandé dans l'urgence à Mme Cécile Lombard de prendre le relais comme elle l'avait déjà fait antérieurement. Celle-ci a accepté.

## ✓ **Commission municipale de sécurité**

Cette commission regroupe douze techniciens et personnes compétentes. Elle est chargée de la sécurité sur le territoire communal (domaine skiable, routes et chemins communaux, etc.).

Les membres nommés sont les suivants :

Siègent obligatoirement : M. Jean-Pierre Jorcin, maire; M. Jonard, gendarmerie; M. Georges Cécillon, Centre de Secours; MM. Daniel Touffait et Vincent Martin, SEM du Mont-Cenis.

Autres membres : Mme Bérengère Boch, MM. Sébastien Péant, Gilbert Suiffet, Gilbert Pilloud, Yvan Bourgeois, Cédric Gagnière, Pierre Gagnière.

### ✓ **Plan communal de sauvegarde**

Ce plan est mis en place en rapport au PPR (Plan de Prévention du Risque) et a pour objet de répertorier tous les moyens et matériels présents sur la commune et utiles en cas de catastrophes ou de risques. Il est piloté par le SPM, en la personne de Mme Mélina Diot et composé des membres ci-dessous nommés :

- Chef de projet : M. Jean-Pierre Jorcin
- Élu référent du Conseil Municipal : M. Yoann Choiseau
- Élus volontaires : MM. Gilbert Pilloud et Gilbert Suiffet
- Secrétaire : Mme Virginie Filliol-Jorcin
- Agent des services techniques : M. Jean-Paul Suiffet.

### ✓ **Proposition de membres pour la commission des impôts**

Douze membres titulaires et douze membres suppléants doivent être proposés. La liste est la suivante :

Titulaires	Suppléants
Foncier bâti SUIFFET Pascal JORCIN Simon	MILLERET Robert DUPINAY M-François
Foncier non bâti SUIFFET Gabriel BOUVIER Michel	BOCH Gérard ZAPILLON Jeannette
Taxe d'habitation DERUELLE Raoul GAGNIERE Bernard	GAGNIERE Jean-Christophe ALBRIEUX Joseph
Taxe professionnelle BOROT Charles PEANT Laurence SUIFFET René	GARNIER Eric ZAPILLON Gilbert GRAVIER Louis
Propriétaire de bois GRAVIER Jean-Marie TOURT Albert	ROSAZ Jean-Louis JORCIN Emile
Domicilié hors commune DAMÉ Denise	GRAND Didier

### ✓ **Certification de la gestion durable de la forêt communale (PEFC)**

La Pan European Forest Certification permet entre autres l'obtention de subventions (de l'ordre de

1200€/an). Gilbert Suiffet précise que l'adhésion court pour cinq années pour une cotisation de 314,10€ et qu'elle n'engendrera pas de contraintes supplémentaires. Il est décidé d'adhérer.

### ✓ **Box fumière**

Suite au courrier de M. Gérard Boch lu lors du précédent Conseil Municipal concernant la location d'un petit box supplémentaire à la fumière collective, et après visite sur le terrain, la proposition financière suivante va lui être faite : le volume total des deux box (actuel et box n°1) facturé au prix du m<sup>3</sup> des grands box.

### ✓ **Questions diverses**

- Festival Jazz : l'ensemble des commerçants de Lanslebourg s'associe cette année à l'union commerciale de Lanslevillard pour organiser les 23 et 24 juillet prochains des animations-concerts Jazz dans les deux villages. Le budget de cet événement est conséquent aussi ils sollicitent financièrement la commune. Celle de Lanslevillard a, quant à elle, déjà accordé 600€.  
*Le conseil municipal valide cette demande et soutiendra cette animation à hauteur de 600€.*
- Courrier de M. Gérard Boch : l'objet de la demande est d'installer un chalet bois au pied de pistes de La Ramasse dans le but de créer un débit de boissons et une restauration rapide pour l'hiver prochain.  
*M. le Maire rappelle l'ancienne volonté de garder un lien entre le pied de pistes et le village en incitant les touristes à venir dans le village. Il est fait remarquer que les skieurs ne viennent pas dans le village pour consommer pendant le ski. La demande est rejetée au motif que le pied de pistes de Lanslebourg mérite une réflexion globale. La mise en valeur et l'optimisation de cet espace feront l'objet d'une discussion ultérieure avec l'ensemble des partenaires de la commune.*
- Courrier du restaurant Tata'tine : l'objet de la demande est d'installer pour les trois mois d'été une structure bois démontable de 20m<sup>2</sup> pour couvrir la terrasse actuelle. Il est remarqué que cette structure est déjà en place.  
*Le conseil municipal autorise cet aménagement.*
- Courrier de M. Jean-François Pompée : l'objet de la demande est d'installer devant son commerce une annexe sous forme de kiosque démontable du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre.  
*L'espace ne semble pas propice à cette installation : sécurité du carrefour (visibilité). De plus l'intérêt d'une annexe à proximité immédiate n'est pas évident. La demande est rejetée.*
- Le Lieutenant-Colonel Dominique Michel de l'Etat Major inter-armées demande la nomination d'un correspondant Défense.  
*M. Gilbert Pilloud accepte sa nomination à ce poste.*
- Aménagement de la Zac du Plan des Champs :

Le groupe Cap Vacances a adressé un courrier en mairie pour expliquer qu'il n'est pas en mesure à ce jour de proposer un projet d'implantation conforme aux attentes de la commune. Bien que l'intérêt porté à la station de Val Cenis soit évident les contraintes inscrites au cahier des charges (parking couvert,...) et la concurrence sur place ne lui permettent pas de faire une proposition.

Le développeur immobilier ICADE renonce également à déposer un projet.

Autres projets d'implantation en attente : Pascal Grosset, MGM, Les Montagnettes, un hôtelier de Val d'Isère.

- Courriers de M. Jacques Finiels et de la Frapna :

M. le Maire lit l'ensemble du courrier (plusieurs pages). L'objet est d'informer le conseil municipal de la notification à M. le Maire d'une requête en annulation et d'un référé suspensif auprès du Tribunal Administratif de Grenoble portant sur la révision simplifiée du POS, adoptée par le conseil municipal en date du 07/02/2008 et concernant la mise en oeuvre de la première phase de l'UTN. Cette action fait suite au rejet par M. le Maire du recours gracieux déposé au printemps 2008.

M. le Maire informe le conseil municipal que la Frapna se joint à l'action devant le TA de Grenoble de M. Jacques Finiels, et que cette notification a d'ores et déjà été transmise à l'avocat de la commune. La question des frais d'honoraires engendrés est évoquée.

M. le Maire estime que M. Jacques Finiels « n'a pas mesuré où se trouvent la forêt d'Arc et la piste Flambeau ».

- Les devis demandés à la société Eiffage ont été reçus. Pour l'aménagement de la sortie du pont sur la RD 902 (vers le CIS) en rive gauche le montant s'élève à 18 113,42€ pour la solution la moins onéreuse, pour une solution avec parkings plus élaborés le montant s'élève à 55 673,80€. Il est décidé de s'en tenir aux travaux prévus initialement et de ne pas donner suite.
- Demande d'acquisition par MM. Ravoire et Choiseau d'une partie du lot 24 à Saint-Martin dans le but d'en faire des jardins.  
*Ce lot n'étant pas vendu à ce jour le conseil municipal ne voit pas d'inconvénients à cette requête. Cependant il sera nécessaire de procéder au préalable à un nouveau bornage, à une modification du lotissement et à l'affectation des lots (regroupement des lots 23 et 24). Le géomètre sera chargé du document d'arpentage qui permettra aux demandeurs d'utiliser ces surfaces en attendant que les ventes soient réalisées.*
- Arrosage des jardins: les compteurs d'eau vont être réceptionnés ces jours et installés rapidement. Dans un premier temps le but est de quantifier l'eau utilisée pour cet arrosage. Pas de facturation prévue pour le moment.
- Base de voile : les exploitants de la base de voile s'inquiètent pour cet été de l'alimentation en eau et en électricité du chalet à l'Embarcadère. Le point sur les besoins sera fait sur place par les services techniques afin de ne pas compromettre cette activité.
- Cantine pour les enfants du regroupement pédagogique Lanslebourg-Lanslevillard : Jane Bourcier (Chargée de mission Enfance Jeunesse CCHMV) va faire une étude et un devis pour permettre l'aménagement aux normes d'un espace cuisine pour réchauffer les repas des enfants, en contigu à la salle de réunion (anciens bureaux de la DDE sous la mairie) afin que les enfants puissent déjeuner dans cette salle. Elle sollicite les services techniques de la commune pour l'aider dans cette tâche.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 1er juillet 2008 à 21h en mairie.

La séance est levée à 00h45.

